|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ST/SG/AC.10/C.3/117/Add.1 |
| _unlogo | **Secrétariat** | Distr. générale20 septembre 2021FrançaisOriginal : anglais |

**Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d’étiquetage des produits chimiques**

**Sous-Comité d’experts du transport
des marchandises dangereuses**

**Cinquante-neuvième session**

Genève, 29 novembre-8 décembre 2021

Point 1 de l’ordre du jour provisoire

**Adoption de l’ordre du jour**

 Ordre du jour provisoire de la cinquante-neuvième session

 Additif

 Liste des documents et annotations

 1. Adoption de l’ordre du jour

|  |  |
| --- | --- |
| ST/SG/AC.10/C.3/117 | Ordre du jour provisoire de la cinquante-neuvième session |
| ST/SG/AC.10/C.3/117/Add.1 | Liste des documents et annotations |

 Documents de référence

|  |  |
| --- | --- |
| ST/SG/AC.10/1/Rev.22 | Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses, Règlement type, vingt-deuxième édition révisée |
| ST/SG/AC.10/11/Rev.7 et Amend.1 | Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses, Manuel d’épreuves et de critères, septième édition révisée et amendement 1 |
| ST/SG/AC.10/30/Rev.9 | Système général harmonisé de classification et d’étiquetage des produits chimiques (SGH), neuvième édition révisée |
| ST/SG/AC.10/C.3/116 et Add.1 | Rapport du Sous-Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses sur sa cinquante-huitième session |
| ST/SG/AC.10/C.4/80 | Rapport du Sous-Comité d’experts du Système général harmonisé de classification et d’étiquetage des produits chimiques sur sa quarantième session |
| ST/SG/AC.10/48 et Add.1 à 3 | Rapport du Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d’étiquetage des produits chimiques sur sa dixième session |

 2. Matières explosibles et questions connexes

 a) Examen des épreuves de la série 6

 Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

 b) Amélioration des épreuves de la série 8

 Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

 c) Révision des épreuves des parties I, II et III du Manuel d’épreuves et de critères

 Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

 d) Détonateurs normalisés « UN »

 Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

 e) Révision des instructions d’emballage relatives aux matières explosibles

 Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

 f) Échantillons énergétiques

 Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

 g) Questions liées à la définition des matières explosibles

 Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

 h) Examen des prescriptions en matière d’emballage et de transport pour les émulsions de nitrate d’ammonium (ENA)

 Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

 i) Divers

|  |  |
| --- | --- |
| ST/SG/AC.10/C.3/2021/34 (Président du Groupe de travail des explosifs) | Modifications et corrections à apporter au Manuel d’épreuves et de critères |
| ST/SG/AC.10/C.3/2021/36 (CEFIC) | Ajout d’une nouvelle rubrique pour le 5‑trifluorométhyltétrazole, sel de sodium (TFMT-Na) dans l’acétone, comme matière explosible désensibilisée, dans la liste des marchandises dangereuses du Règlement type. |

 3. Inscription, classement et emballage

|  |  |
| --- | --- |
| ST/SG/AC.10/C.3/2021/33 (CEFIC) | Peroxydes organiques : nouvelles préparations devant figurer sur la liste du paragraphe 2.5.3.2.4 et dans l’instruction d’emballage IBC520 |
| ST/SG/AC.10/C.3/2021/39 (COSTHA) | Nouvelle rubrique ONU pour la dioxime de quinone (également appelée 1,4-benzoquinone dioxime, ou p‑benzoquinone dioxime ; no CAS 105-11-3) |
| ST/SG/AC.10/C.3/2021/48 (Espagne) | Conditions de transport applicables au No ONU 2426 (nitrate d’ammonium) |
| ST/SG/AC.10/C.3/2021/52 (Chine) | Révision de l’emplacement de la marque des caractéristiques ONU |
| ST/SG/AC.10/C.3/2021/53 (Chine) | Proposition d’exemption des objets manufacturés contenant de petites quantités de gallium : actualisation du document ST/SG/AC.10/C.3/2021/17 |

 4. Systèmes de stockage de l’électricité

 a) Épreuves pour les batteries au lithium

 Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

 b) Système de classification des batteries au lithium en fonction du danger

|  |  |
| --- | --- |
| ST/SG/AC.10/C.3/2021/45 (France et RECHARGE) | Travaux du groupe de travail informel de la classification des piles et batteries au lithium en fonction du danger |

 c) Dispositions relatives au transport

|  |  |
| --- | --- |
| ST/SG/AC.10/C.3/2021/54 (PRBA, RECHARGE) | Proposition d’amendement à l’instruction d’emballage LP903 |

 d) Batteries au lithium endommagées ou défectueuses

 Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

 e) Batteries au sodium ionique

|  |  |
| --- | --- |
| ST/SG/AC.10/C.3/2021/55 (France) | Batteries au sodium ionique − Affectation d’un numéro ONU spécifique et dispositions spéciales correspondantes − Suivi du document ST/SG/AC.10/C.3/2020/45/Rev.1 |

 f) Divers

|  |  |
| --- | --- |
| ST/SG/AC.10/C.3/2021/46 (Belgique) | Dispositions du 2.9.4 applicables aux piles au lithium transportées conformément à la disposition spéciale 310 |

 5. Transport de gaz

 a) Reconnaissance universelle des récipients à pression ONU et non ONU

 Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

 b) Gaz de la division 2.2 transportés en quantités limitées

 Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

 c) Divers

 Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

 6. Propositions diverses d’amendements au Règlement type
pour le transport des marchandises dangereuses

 a) Marquage et étiquetage

 Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

 b) Emballages, y compris l’utilisation des matières plastiques recyclées

|  |  |
| --- | --- |
| ST/SG/AC.10/C.3/2021/43 (Espagne) | Transport frigorifique : référence au 5.5.3 dans les dispositions spéciales concernées |
| ST/SG/AC.10/C.3/2021/44 (Espagne) | Texte du 4.1.1.12 en double |
| ST/SG/AC.10/C.3/2021/49 (Espagne) | Difficultés liées à l’application de l’instruction d’emballage P650 |
| ST/SG/AC.10/C.3/2021/50 (Chine) | Ajout d’un nota au 6.1.4.12.1 du Règlement type de l’ONU |
| ST/SG/AC.10/C.3/2021/51 (Chine) | Ajout d’un nota au 6.1.5.3.4 concernant l’aire d’impact de l’épreuve de chute pour les emballages |

 c) Citernes mobiles

|  |  |
| --- | --- |
| ST/SG/AC.10/C.3/2021/35 (IDGCA) | Modifications à apporter au chapitre 6.7 du Règlement type |

 d) Autres propositions diverses

|  |  |
| --- | --- |
| ST/SG/AC.10/C.3/2021/32 (EIGA) | Correction à apporter à la P200 pour les Nos ONU 2189, 1008 et 1859 |
| ST/SG/AC.10/C.3/2021/40 (ICDM) | Prescriptions relatives aux cercles de roulage pour les fûts métalliques |
| ST/SG/AC.10/C.3/2021/42 (République de Corée) | Proposition de marquage concernant la protection contre les décharges électrostatiques dangereuses |

 7. Harmonisation générale des règlements relatifs au transport
des marchandises dangereuses avec le Règlement type

|  |  |
| --- | --- |
| ST/SG/AC.10/C.3/2021/38 (OACI et OMS) | Exclusion des produits pharmaceutiques du No ONU 3245 |

 8. Coopération avec l’Agence internationale de l’énergie atomique

 Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

 9. Principes directeurs du Règlement type

 Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

 10. Questions relatives au Système général harmonisé de classification
et d’étiquetage des produits chimiques :

 a) Épreuves relatives aux matières comburantes

 Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

 b) Classification simultanée des dangers physiques et ordre de prépondérance
des dangers

 Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

 c) Divers

|  |  |
| --- | --- |
| ST/SG/AC.10/C.3/2021/37 (Allemagne) | Amendements au chapitre 2.17 du SGH (Matières explosibles désensibilisées)  |

 11. Uniformisation des interprétations du Règlement type

|  |  |
| --- | --- |
| ST/SG/AC.10/C.3/2021/41 (République de Corée) | Demande d’interprétation de la disposition spéciale 141 du No ONU 2969 |
| ST/SG/AC.10/C.3/2021/47 (Belgique) | Interprétation de l’expression « transportés pour être éprouvés » figurant dans la disposition spéciale 310 |

 12. Application du Règlement type

 Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

 13. Formation à la sécurité et renforcement des capacités
en ce qui concerne les marchandises dangereuses

 Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

 14. Questions diverses

 Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

 15. Adoption du rapport

 Conformément à l’usage, le Sous-Comité voudra bien adopter le rapport de sa cinquante-neuvième session et ses annexes sur la base d’un projet établi par le secrétariat.